

Entrée en vigueur de la modernisation de la collecte sélective

Depuis le 1er janvier 2025, la réforme de la collecte sélective est entrée en vigueur au Québec sous la gestion d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

Avec cette réforme, le gouvernement espère réduire la quantité de matières acheminées dans les lieux d'enfouissement et augmenter les taux de recyclage. Pour atteindre cet objectif, les consignes pour la récupération sont désormais simplifiées et uniformisées partout au Québec.

Dorénavant, une seule question à se poser : Est-ce un **contenant**, un **emballage** ou un **imprimé**? Si la réponse est **OUI**, ça va au bac bleu!

Pour plus d'informations, visitez le site web bacimpact.ca

Contenants,
emballages,
imprimés.
C'est tout.



Faits saillants de la séance du Conseil de la MRC

La MRC de Bellechasse tenait son premier conseil de l'année 2025 le 15 janvier dernier, et voici quelques éléments qui ont été discutés lors de la séance publique. L'ensemble des points discutés en séance publique peut être retrouvé dans la section «Nouvelles» de notre site web, au www.bellechasse.ca



Les élus et élues de Bellechasse ont adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2035, en collaboration avec les municipalités locales qui en font partie. Celui-ci contient l'ensemble des objectifs de protection contre les incendies en plus des actions requises pour les atteindre, en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique.

Veillez prendre note que les bureaux de la MRC seront dorénavant fermés au public les vendredis dès midi. Cependant, cela n'affectera pas les services offerts à la population, puisque les employés continueront d'exercer leurs activités en fonction des heures régulières de travail.



Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME

MRC de
Bellechasse

Prévenir les chutes, c'est essentiel!

Les chutes peuvent toucher tout le monde, mais le risque augmente avec l'âge. Elles peuvent entraîner une perte de mobilité ou d'autonomie. Voici quelques conseils pour les prévenir :

- ✓ Restez actif : marchez, montez des escaliers ou faites des exercices adaptés.
- ✓ Prenez soin de votre vue : consultez régulièrement un spécialiste.
- En hiver, portez des bottes antidérapantes, utilisez des crampons et
- ✓ gardez vos espaces déneigés.

Pour en savoir plus : cissca.com/prevenirleschutes 



Pour bouger en toute sécurité, découvrez des ressources comme :

MOVE 50+ ou **VIACTIVE.**



Un nouveau programme d'aide financière pour l'achat d'un conteneur de récupération

La MRC de Bellechasse est heureuse d'offrir aux industries, commerces et institutions (ICI) ainsi qu'aux propriétaires d'immeuble résidentiel de 20 unités d'habitation et plus, une nouvelle aide financière pour l'achat d'un conteneur de récupération.



L'aide financière permet le remboursement d'une valeur de 50 % du coût d'achat (avant taxes) d'un conteneur neuf ou usagé, et ce, jusqu'à concurrence de 1500 \$ par subvention.

Cette aide financière est offerte du 1er janvier au 31 décembre 2025, jusqu'à épuisement des fonds (montant de 30 000\$ pour l'année 2025).

Pour plus d'information sur l'aide financière et ses critères d'éligibilité ou pour connaître le type de conteneur à acheter, veuillez communiquer avec la MRC de Bellechasse au 418-883-3347 ou par courriel à l'adresse suivante : info@bellechasse.ca. Vous pouvez aussi visiter notre site Web pour obtenir tous les détails.

VRAIE DE NATURE